

« Accusé Hamlet, levez-vous »!

À Montreuil, la justice se met en scène. Avec « vraie » cour, « vrais » magistrats et « vrais » jurés et public.



PIERRE ABENSUR
Please continue (Hamlet).

Centre dramatique national de Montreuil

Il est banal d'imaginer un tribunal en théâtre, il l'est moins de transformer un théâtre en tribunal. C'est pourtant ce qui se passe ces jours-ci, à Montreuil. Chaque soir, la grande salle du Centre dramatique national accueille une « vraie » cour. Avec son président, son greffier, ses avocats du ministère public, de la défense et de la partie civile... et son accusé: Hamlet.

Lui est reproché l'assassinat de Polonius, le père de la malheureuse Ophélie. Pour sa défense, le jeune homme affirme que sa victime était cachée derrière un rideau et qu'il l'a prise pour un « gros rat ». Cette version est corroborée par le témoignage de sa mère, Gertrude, présente au moment des faits. Le meurtre a eu lieu dans sa chambre...

Des faits qui ne sont que prétextes

La référence à Shakespeare est évidente. Cependant, le spectateur qui s'attend à assister à un épilogue ajouté à l'œuvre du dramaturge, sera déçu. Ce procès est tout autant inspiré d'un fait divers qui a défrayé la chronique, il y a quelques années. L'accusé n'était pas prince de Danemark, pas plus que Polonius n'était un noble et Gertrude, une reine. Tous trois étaient issus de milieu modeste et vivaient en banlieue. De même qu'Ophélie qui ne se noya pas. Peu importe. Les faits, ici, ne sont que prétextes à une mise en théâtre de la justice et de la manière dont elle se rend, entre jeu et réalité.

« Vrais comédiens » et « vrais magistrats »

Le jeu, c'est l'interprétation, par de « vrais » comédiens, d'Hamlet (Pierre Vallade ou Thierry Raynaud), d'Ophélie, qui s'est constitué partie civile (Alice Le Strat ou Claire Delaporte), et de Gertrude, appelée à témoigner (Monica Budde ou Véronique Alain). Signalés au public par le mot « acteur » marqué au dos de leur tee-shirt jaune, ils brodent sur la trame de leur personnage face au tribunal et au public.

La réalité, c'est la participation de « vrais » magistrats à ce tribunal. Revêtus comme au Palais de leurs robes rouge ou noir, ils ont accepté de jouer bénévolement leur propre rôle, pour un soir (ils changent à chaque représentation). Le président de la Cour dirige les débats, les avocats questionnent, accusent, défendent, plaident... Un « vrai » expert-psychiatre est appelé à la barre.

À la fin, six jurés sont invités à rendre un verdict

Sans avoir rien répété, ils improvisent à partir du dossier d'instruction qui leur a été préalablement communiqué. Un document récapitulatif de l'affaire circule dans les rangs du public, invité à prendre des notes sur un petit carnet fourni, dès l'entrée, à cet effet: au terme des plaidoiries, six spectateurs, choisis au hasard, seront appelés à former le jury qui doit délibérer et rendre son verdict – acquittement, renvoi en correctionnelle, condamnation...

L'expérience dure deux heures trente. Elle est étonnante pour le spectateur mis à distance et en même temps intégré à cet enchevêtrement de fiction et de vérité. Elle n'en possède pas moins ses limites. Yan Duyvendak, qui a conçu ce spectacle « performance » avec Roger Bernat, met en avant sa dimension éthique et politique: « *le public est invité à s'interroger sur le fonctionnement de la société, le droit et le pouvoir de juger les autres.* » Il n'empêche. Chacun sait que, quelle que soit la peine prononcée, elle demeurera sans conséquence, une fois le rideau tombé. Hamlet ne la purgera jamais!

« Une cour d'Assises est régie par les unités de temps, de lieu et d'action, comme la tragédie »

Ancien président de la cour d'assises à Paris, Jacques Ancel insiste sur la fonction pédagogique d'une telle entreprise. « *Le théâtre constitue une excellente manière d'entrer dans l'univers et la pratique de la justice. Après tout, une cour d'assises n'en est pas éloignée. Elle est régie par des unités de temps, de lieu et d'action, comme la tragédie.* »

Le 5 octobre dernier, il a présidé les débats à Montreuil. Il doit revenir le 15. Toujours aussi « *satisfait* ». « *Il s'agit d'une prolongation de mon métier* », plaide-t-il. Une interrogation, cependant, le taraude: « *Je vais pouvoir vérifier la part du jeu des acteurs et de l'habileté des magistrats dans ce procès. Lors de ma première participation, Hamlet a été condamné à sept ans de réclusion. Au cours de représentations précédentes, les verdicts ont varié de l'acquittement au renvoi en correctionnelle, en passant par des durées d'emprisonnement de 1 à 10 ans. J'ai hâte de savoir ce qu'il en sera le 15.* »

DIDIER MÉREUZE

20 h 30. Jusqu'au 19 octobre. Rens.: 01.48.70.48.90. Puis en tournée jusqu'au mois de mai 2014, à Foix le 3 et 4 décembre, Saint-Gaudens du 6 au 8, Tarbes de 10 au 12, Besançon les 17 et 18...

<http://www.la-croix.com/Culture/Theatre/Accuse-Hamlet-levez-vous-l-2013-10-09-1037439>

